

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**de Pl'Ain d'Energie, exercice 2023.**

**Date :** le vendredi 5 avril 2024 à 18h40.

**Lieu :** Cinéma L'Horloge de Meximieux, 1, place Lieutenant Giraud 01800 Meximieux

**Présents :** 36 sociétaires

**Représentés par pouvoirs :** 20 sociétaires (dont 2 mineurs représentés)

**Nombre de votants sur place :** 56 votants

**Sociétaires ayant voté en ligne (vote clos le 5/04 à 12h00) :** 10 votants

Il a été établi une feuille d'émargement, sur laquelle les sociétaires présents ou ayant donné pouvoir, ont été identifiés comme tels.

Avant l'ouverture de l'Assemblée générale, des sociétaires ont tiré au sort l'attribution des pouvoirs donnés en blanc, qu'ils ont remis à la table d'émargement.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Présentation du rapport moral et du rapport d'activité de Pl'Ain d'Energie pour 2023**
- **Présentation des orientations générales de Pl'Ain d'Energie pour 2024**
- **Présentation des comptes de Pl'Ain d'Energie et constat de variation du capital de la société**
- **Vote des résolutions et renouvellement des membres du Conseil coopératif :**
  - ✓ **Première résolution :** Approbation des comptes et quitus de gérance
  - ✓ **Seconde résolution :** Affectation du résultat et des réserves
  - ✓ **Troisième résolution :** Élection des candidats au conseil coopératif, à bulletins secrets
- **Informations et questions diverses.**

Avec 56 sociétaires présents ou représentés et 10 sociétaires ayant voté en ligne, le quorum de 31 participants est déclaré atteint (20% des 152 sociétaires ayant le droit de vote au 5 avril 2024, car ayant souscrit des parts avant le 21 février 2024).

Aurélien MARY indique que l'assemblée peut régulièrement se dérouler.

Formation du bureau de l'assemblée : maintien de la secrétaire de séance (Laurence PILLOT) et des deux scrutateurs (Jean-Marc LECULIER et Arnaud BRUN).

**1) Présentation des rapports moral et d'activité de Pl'Ain d'Energie par le président Aurélien MARY :**

Aurélien MARY évoque l'importance des actions menées en 2023 et l'intensité du travail à accomplir.

En 2023, Pl'Ain d'Energie a raccordé et suivi une première année de production : les 4 installations ont produit (presque toute l'année ; les deux dernières installations ayant été mises en service courant janvier), plus de 244 000 KWh (un chiffre de 1% supérieur aux prévisions), soit l'équivalent de la consommation électrique de 207 personnes hors chauffage (sur la base de 1180 kWh / an par personne).

Le chiffre d'affaires s'élève à 24 187 €.

Aucune panne n'est à signaler sur nos 4 installations.

Suite à une alerte faite pour une fuite d'eau sur un toit, le défaut d'étanchéité a été réparé.

En 2023, le conseil s'est renouvelé avec la participation régulière aux différentes tâches de Sandrine EMIEL, Guillaume JALON, Delphine DEROEUX et Cécile VIVANT qui arrive en renfort. Aurélien MARY invite d'autres sociétaires à rejoindre l'équipe, en venant assister à des conseils coopératifs.

Plus de 19 études de faisabilité ont été menées grâce à la présence forte de l'équipe de bénévoles qui a été sur tous les fronts.

Financièrement, Pl'Ain d'Energie est à l'équilibre (à 105 € près) ; Aurélien MARY salue le travail des trésoriers Philippe ZANNI et Mickaël LEQUIN, élu en 2023.

En 2023, Pl'Ain d'Énergie a préparé la réalisation de sa plus grosse installation, soit 200 kWc. Grâce au bouclage du financement de l'installation sur la toiture de la MARPA avec l'opération « 40 soleils pour la MARPA » (40 000 € à collecter, opération de communication menée par Arnaud BRUN), et à un appel d'offres complexe pour le choix de l'installateur, nous sommes désormais prêts pour une installation qui débutera mi-avril 2024. Il a fallu négocier les prix (car les tarifs de rachat de l'électricité avaient évolué), mais sans rogner sur la qualité du matériel.

Après que des membres du Conseil aient été formés, Pl'Ain d'Énergie travaille désormais sur un projet pilote d'Autoconsommation Collective (ACC) à Cleyzieu, et prépare deux autres projets pour impliquer encore plus les citoyens.

Ces trois projets sont innovants, inclusifs car ils touchent les habitants d'un village, et motivants.

Nous venons d'avoir confirmation que le chantier de l'installation de 200 kWc sur la toiture de la résidence seniors de la MARPA à Serrières-de-Briord, va pouvoir démarrer le 15 avril prochain.

## **2) Présentation des orientations générales de la Société coopérative pour 2024 par Aurélien MARY :**

En 2024, Pl'Ain d'Énergie va réaliser 236 kWc d'installations photovoltaïques :

- sur la toiture de la résidence de la MARPA de Serrières-de-Briord (200 kWc)
- sur la toiture de la fruitière de Cleyzieu (36 kWc)

La Tranche 2 pourrait atteindre 6 à 8 installations, dont 2 à 3 en autoconsommation.

L'objectif de l'année dernière n'a donc pas été modifié ; mais nous avons eu quelques difficultés à contacter plusieurs mairies. Cependant, la hausse des tarifs d'énergie a incité plusieurs communes à se tourner vers l'autoconsommation collective (ACC) pour réaliser des économies budgétaires.

Pour mener à bien l'ensemble du travail, l'équipe du Conseil coopératif a pu s'élargir, mais il faudrait encore renforcer l'équipe de communication qui repose sur trop peu de bénévoles.

Aurélien MARY incite les sociétaires volontaires à rejoindre l'équipe de bénévoles.

Par ailleurs, avec des nouveaux élus en soutien, Pl'Ain d'Énergie va continuer à former et informer, pour proposer des solutions malgré un marché de l'énergie qui s'emballe.

Aurélien MARY remercie Mr PEYSSON, maire, ainsi que l'ensemble des habitants de Cleyzieu pour leur engagement et leur implication dans le projet pilote d'autoconsommation collective. Il explique qu'à Cleyzieu, la future installation pourra alimenter la mairie, la salle polyvalente, et subvenir à 30 % des besoins en électricité des 18 foyers intéressés par le projet d'autoconsommation collective.

Aurélien MARY présente également les panneaux qui seront installés sur la toiture de la résidence MARPA (DMEGC Solar : des panneaux bi-verre, fond noir anti-reflets, avec moins d'impact carbone). En revanche les panneaux sont toujours de provenance chinoise, car pour le moment il n'y a pas encore de panneaux fabriqués en France.

Nous allons désormais nous passer des services de l'entreprise Tecsol, car plusieurs membres de Pl'Ain d'Énergie ont maintenant acquis l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer le suivi des installations.

Aurélien MARY remercie les partenaires de Pl'Ain d'Énergie (la CCPA, la Caisse d'Épargne, le Lab01 qui nous héberge et accueille nos réunions, les Centrales Villageoises et Énergie Partagée), des professionnels locaux avec lesquels nous avons travaillé et travaillons encore (Gazelec, Planète+, Tecsol, Alaska, Alpes Contrôle et EDMI notre actuel installateur pour la MARPA), ainsi que tous les élus qui continuent à nous soutenir dans les communes (Douvres, St-Denis, Serrières-de-Briord, Ambérieu, Cleyzieu et St-Maurice-de-Gourdans), ainsi que la Région AURA, sans oublier l'ALEC01.

Présentation du calendrier Pl'Ain d'Énergie avec les étapes pour l'année 2024 :

- En décembre 2023 et janvier 2024 ont eu lieu les consultations des installateurs pour la MARPA
- En mars avril 2024, les études de faisabilité, l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour Cleyzieu, la signature des promesses de baux
- En avril va commencer très bientôt l'installation de 200 kWc sur la MARPA
- Entre avril et juin, les études d'auto-consommation, les études de structures, les analyses de raccordements et les chiffrages des installateurs
- Entre juillet et septembre 2024 : financement et préparation, prêt bancaire et contrats de rachat, chiffrages finaux des installations de Cleyzieu, et raccordement de la MARPA
- Entre octobre et novembre 2024 : 3<sup>ème</sup> série d'installations
- Entre janvier et mai 2025 : 4<sup>ème</sup> série d'installations

A Cleyzieu, le but serait de faire l'installation pendant les mois d'octobre-novembre (si le projet est validé par la mairie, car l'AMI est en cours), après les travaux prévus par la commune sur la charpente de la fruitière.

Mickaël LEQUIN présente le principe de l'ACC, qui est intéressant à la fois pour les municipalités, mais aussi pour les habitants qui ont décidé d'y participer :

- Pl'Ain d'Énergie est le producteur d'électricité, il missionne Enedis pour distribuer l'énergie produite aux foyers qui ont adhéré au projet d'ACC.

La nuit, c'est le fournisseur habituel de chaque foyer qui prend le relais pour produire l'électricité non produite par les panneaux de Pl'Ain d'Énergie. Le système garantit qu'il n'y aura aucune coupure d'électricité.

- Les foyers volontaires pour le projet recevront une facture de ce qu'ils auront consommé via Pl'Ain d'Énergie.

Mickaël Lequin explique aussi le gain financier qu'apporte l'autoconsommation collective, car Pl'Ain d'Énergie garantit des hausses de tarifs modérées (PLAE n'augmentera chaque année que de 3 %, quand EDF augmentera de 15 % par exemple).

Le tarif proposé dès le départ doit néanmoins pouvoir assurer un modèle économique viable pour Pl'Ain d'Énergie ; il est donc impossible de proposer un tarif trop bas, sinon on ne pourra pas garantir des dividendes de 1,5 à 2 % par an. Malgré tout, PLAE propose dès le départ un tarif plus bas que celui d'EDF (0,15 € / kWh). Dans le cas où EDF baisserait ses tarifs, PLAE proposerait également une baisse.

Les courbes de charge permettent d'aligner la consommation des ménages ; cela nécessite des études préalables. Aurélien MARY incite les sociétaires à regarder leurs factures d'électricité.

### **3) Présentation des comptes de la SCIC-SAS et constat de variation du capital de la société, par Philippe ZANNI :**

Le 31/12/2023, Pl'Ain d'Énergie comptait 143 sociétaires dont 135 citoyens, 3 personnes morales ou entreprises, 5 associations et sociétés, pour un capital social porté à 188 100 € en décembre 2023.

Philippe ZANNI constate la variation du capital de la société.

Il expose les dépenses (voir détails dans les Comptes annuels de Pl'Ain d'Énergie 2023).

Les frais usuels ont été les frais pour les locations de toitures (dont les factures viennent de nous parvenir), l'assurance MAIF, les frais de comptabilité Algora, des frais de communication, frais Telecom (communication avec les onduleurs), les frais bancaires, la cotisation à Énergie Partagée, la taxe TURPE. Il a fallu réintroduire en charges des études de structures.

En ce qui concerne les recettes, la production en 2023 a été réalisée sur les 4 toitures de Douvres (école primaire), St-Denis-en-Bugey (Maison des Assistantes Maternelles), Serrières-de-Briord (tennis couvert) et Ambérieu (le Centre Technique Municipal), pour une production totale de 244 000 kWh, engendrant un revenu de 24 187 €.

Le résultat d'exploitation est positif.

Le résultat de l'exercice est de 4 768 €.

Mais sur le résultat 2023 il faut absorber les pertes de 2022 (- 4873,19 €). Le résultat consolidé de 2023 est donc de -105 € (4768 - 4873), donc débiteur à cause de la réintégration des pertes de 2022 et des années antérieures.

Il sera reporté en pertes sur 2024, ce qui exclut la possibilité de distribuer des dividendes sur 2023.

#### **4) Vote des résolutions et renouvellement des membres du Conseil coopératif :**

"Seront soumis au vote de l'Assemblée Générale : l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui auront été présentés, ainsi que le quitus au conseil coopératif pour sa gestion".

- **Première résolution :** Approbation des comptes et quitus de gérance :

Il est procédé au vote à main levée ; les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 56 voix (+ 10 votes en ligne)

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

La première résolution est approuvée à l'unanimité des voix.

- **Seconde résolution :** Affectation du résultat et des réserves.

Le conseil coopératif propose au vote l'affectation du résultat de 4 768 €, en report à nouveau.

Le solde antérieur était de - 4 873 €. Le solde après résolution est donc de -105 €.

Il est procédé au vote à main levée ; les résultats du vote sont les suivants :

POUR : 56 voix (unanimité des voix des présents)

CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

La première résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés à l'AG (pas de vote en ligne pour cette résolution).

- **Troisième résolution :** Élection des candidats au conseil coopératif.

Le Conseil coopératif doit être renouvelé car ses membres élus en 2021, arrivent au terme de leur mandat de trois ans. Annonce des démissionnaires du conseil coopératif : Laurence Pillot

Présentation des 12 candidats au conseil coopératif :

Arnaud BRUN

Guillaume JALON

Bassam OUAIDA

Eric CAVANNE

Jean-Marc LECULIER

Philippe VIONNET

Françoise CAVANNE

Aurélien MARY

Cécile VIVANT

Sandrine EMIEL

Elisabeth MARY

Philippe ZANNI

Rappel : Marie-Céline RAY et Mickaël LEQUIN ont déjà été élus membres du conseil en mars 2023.

Le vote est à bulletins secrets. Il est procédé au dépouillement des bulletins (présents + représentés + votes en ligne) à la fin de l'Assemblée Générale.

Les résultats sont les suivants :

Arnaud BRUN (65 voix)

Aurélien MARY (65 voix)

Eric CAVANNE (64 voix)

Elisabeth MARY (65 voix)

Françoise CAVANNE (65 voix)

Bassam OUAIDA (64 voix)

Sandrine EMIEL (64 voix)

Philippe VIONNET (64 voix)

Guillaume JALON (64 voix)

Cécile VIVANT (65 voix)

Jean-Marc LECULIER (64 voix)

Philippe ZANNI (64 voix)

Les 12 candidats sont donc élus membres du Conseil coopératif à la quasi-unanimité des voix.

Aurélien MARY donne la composition du nouveau bureau élu : Aurélien MARY est renouvelé au poste de président, Eric CAVANNE à celui de vice-président, Sandrine EMIEL devient la nouvelle secrétaire. (Pour rappel, Mickaël LEQUIN déjà élu en 2023 reste le trésorier.)

**5) Informations et questions diverses :**

Aucune question n'est posée. Mickaël LEQUIN remercie Aurélien MARY au nom du conseil coopératif, pour l'ensemble des tâches qu'il mène à bien sans relâche pour PI'Ain d'Énergie.

Après épuisement des sujets et des questions, la fin de l'assemblée générale de PI'Ain d'Énergie est déclarée à 19h45.

Après le verre de l'amitié, lancement du film « Power to change » (du réalisateur Carl Fechner) proposé aux sociétaires, dans le cadre du Festival des Herbes Folles du Cinéma L'Horloge de Meximieux. Un échange sur les énergies suit la projection du film.

Le Président, Aurélien MARY

